

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017030007	04/04/2017

Référence de la décision : A/MC/2017-04-041

Agrément de SNCF Campus Paris Trains en tant qu'organisme de formation (modification).

A été modifié, l'agrément de SNCF Campus Paris Trains en tant qu'organisme de formation, afin de tenir compte des changements d'organisation.

Cette modification n'a pas d'impact sur la durée de l'agrément qui reste valable jusqu'au 26 janvier 2021.